

Le 13 mars et le 1^{er} mai : les nouvelles dates nationales pour pêcher en France

Le 13 mars et le 1^{er} mai : voilà les deux dates d'ouverture de la pêche qui permettront désormais à 1,4 million de passionnés de taquiner la truite et le brochet.

En effet, pour la première fois, tous les départements de France lancent la pêche de la truite à la même date : le 13 mars cette année. Une aubaine pour les pratiquants des 16 territoires(1) qui débutaient cette pratique deux semaines plus tard ! En 2010, tous seront désormais au bord de l'eau... en même temps.

De la même manière, la FNPF réforme l'ouverture de la pêche du brochet. **A partir de 2010, la pêche du brochet commencera le 1^{er} mai et cela dans tous les départements de France !** Une révolution : précédemment trois dates d'ouverture régissaient cette pratique dans les territoires français.

Cette harmonisation de la pêche intervient dans le cadre d'une **vaste réforme des dates d'ouverture de la pêche** de la truite et du brochet. Entreprise par les pêcheurs, via leur organe de représentation national la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), elle a pour but de simplifier l'accès à la pêche, tout en respectant les espèces et leur période de reproduction.



Les textes ont été présentés au Conseil National de l'Eau en décembre 2009 et ont été validés par ce dernier. Le Conseil d'Etat a rendu sa décision la semaine dernière.

« En 2010 de nombreux projets voient le jour : vente des cartes de pêche par Internet, extension des ententes entre départements... la pêche entre de plain pied dans l'ère de la modernité en s'adaptant aux nouvelles contraintes de la société actuelle et en innovant sans cesse pour rendre ce loisir dynamique et attractif. L'harmonisation des dates d'ouverture et de fermeture y contribue », explique M. Claude Roustan, président de la FNPF.

Bien entendu cela n'empêchera pas certains préfets de protéger localement par décret, en fonction des situations rencontrées, certaines espèces emblématiques de leur région. Elle ne remet pas en cause les réglementations spécifiques applicables dans certains grands lacs intérieurs, de lacs ou de rivières de haute montagne. Cette année sera d'ailleurs celle de la transition afin de faire passer en douceur ces nouvelles habitudes.

(1) Les 16 départements qui ouvraient l'an dernier la pêche le quatrième samedi du mois de mars sont les suivants : 02, 27, 51, 59, 60, 75, 77, 78, 80, 91, 92, 93, 94, 95.

*Fermeture prévue le troisième samedi de septembre (le 18 septembre en 2010).

**Fermeture prévue le 31 janvier de chaque année.

Le nombre de pêcheurs augmente encore en 2009 !

Cette année, l'ouverture se fait sous de bons auspices. En effet, le loisir de la pêche connaît depuis trois ans une augmentation des effectifs.

Entre 2008 et 2009, le nombre de pratiquants enregistre une hausse de 3%. Les femmes sont également plus nombreuses cette année que l'an passé (+12,6%). Si elles représentaient 4% de nos effectifs en 2008, en 2009 5% des pratiquants adultes sont de la gent féminine. Plus surprenant : le nombre de cartes dites « journalières » augmente de 25,13% ! Une progression qui reflète le changement des habitudes de consommation de loisirs des Français.

Depuis 2007, la Fédération Nationale de la Pêche en France a enrayer la baisse du nombre de cartes de pêche (le nombre de pêcheurs n'a eu de cesse de diminuer depuis 1993). Aujourd'hui avec ses 1,418 million de pêcheurs, la FNPF représente le deuxième sport français après le football et une des plus importantes fédérations de pêche d'Europe.



Evolution des ventes de CPMA (CPMA : Cotisation Pêche Milieu Aquatique)

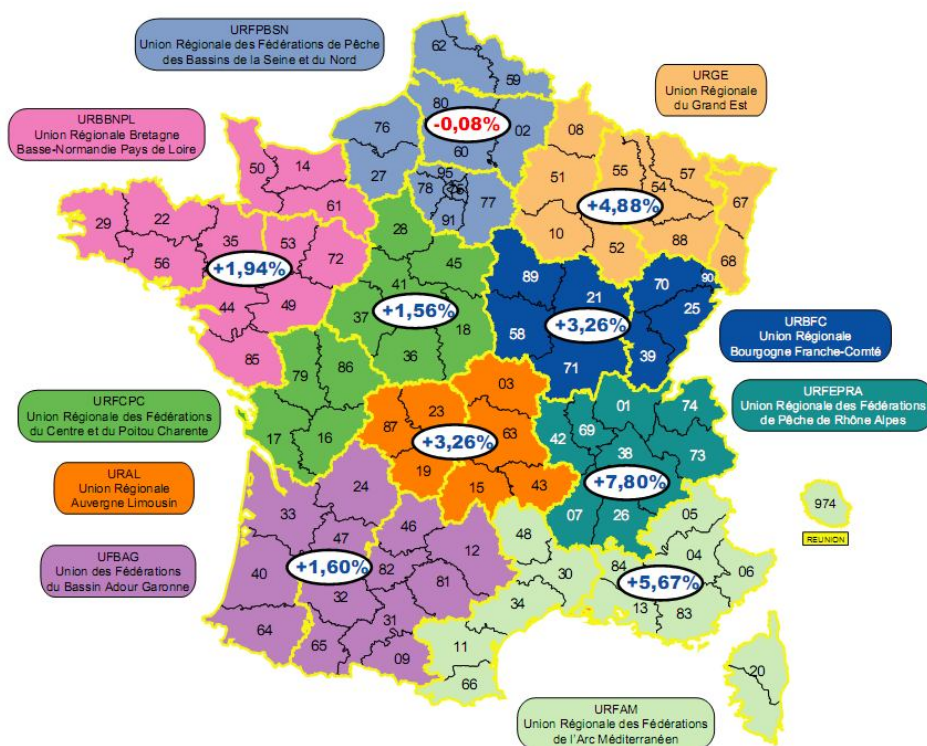
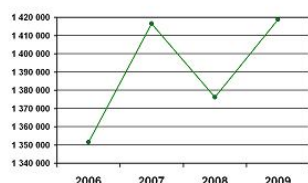
Cartes de pêche : "Personne majeure" / "Découverte Femme"
"Personne mineure" (Jeune de 12 ans à moins de 18 ans)
"Vacances" / "Journalière" / "Migrateurs" / "Engins & Filets"

2009/2008

Année 2008 :
1 376 198 CPMA

Année 2009 :
1 418 710 CPMA

+3,09%





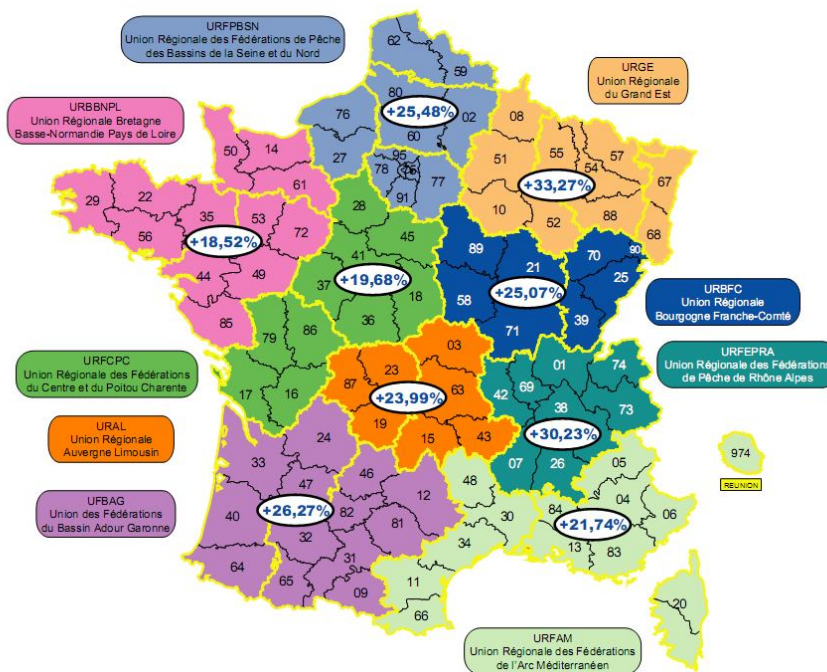
Evolution des ventes de Cartes de pêche "Journalières"

2009/2008

Année 2008 :
162 943 CPMA

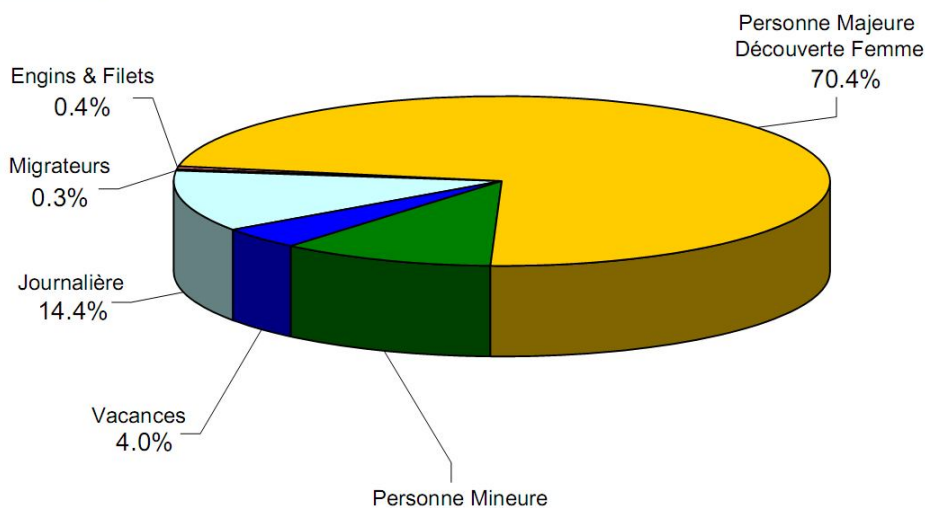
Année 2009 :
203 885 CPMA

+25,13%

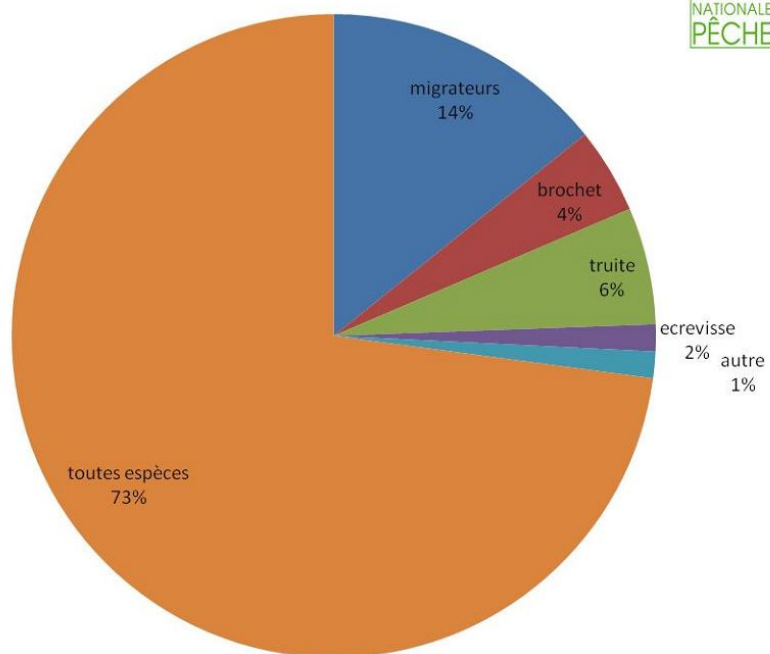


Répartition des ventes en 2009 de CPMA (Cotisation Pêche Milieu Aquatique)

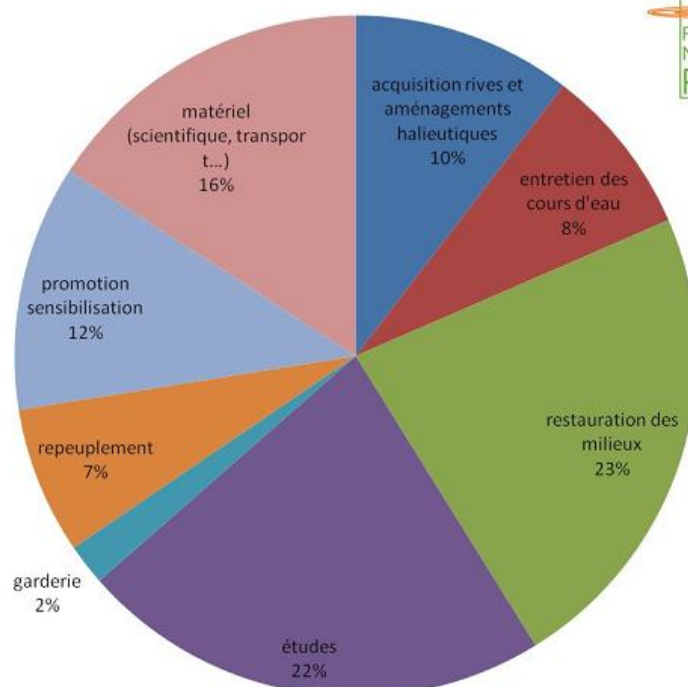
Total : 1 418 710 CPMA



FNPF 2009 - Subventions pour actions des collectivités piscicoles par espèce (volume financier subventions accordées)



FNPF 2009 - Subventions pour actions des collectivités piscicoles par type d'action (volume financier subventions accordées)



Tota l : 3 521 218,88

La carte de pêche vendue par Internet à partir de 2010 !

Les pêcheurs révolutionnent l'un des plus anciens systèmes de vente et font de la pêche un loisir précurseur !

37 départements dépoussièrent sérieusement la manière dont était vendue la carte de pêche. Ce sésame, essentiel à la pratique de ce loisir ancestral, connaît **sa première grande révolution**.

Dans ces départements, la carte de pêche est disponible, à l'achat, via Internet. Les pêcheurs peuvent désormais l'acquérir et l'imprimer de chez eux !

Auparavant, les pêcheurs ne pouvaient se procurer la carte de pêche en dehors des lieux traditionnels (détaillants d'articles de pêche, tabac...). L'inconvénient majeur : le dimanche, jour habituel de pratique la plupart de ces « dépositaires » sont fermés. Aujourd'hui les principales contraintes sont levées et encouragent la population à être en règle avec la législation.

En effet, depuis fin 2009 trois fédérations départementales de pêche pilotes appartenant au Club Halieutique* (l'Ariège, les Pyrénées Orientales et l'Aude) testent la dématérialisation totale de cette pièce administrative. Les vendeurs doivent désormais se connecter par Internet afin de fournir ce document officiel. Les pêcheurs peuvent également l'acheter et l'imprimer grâce au paiement en ligne.

Le 13 mars 2010, jour officiel de l'ouverture de la pêche en première catégorie, 34 autres départements engageront la même démarche de modernisation de la vente de carte de pêche. Elle est disponible soit sous sa forme ancienne (papier) chez un dépositaire, soit sous sa forme électronique via Internet (à imprimer de chez soi).

Après trois ans de développement, c'est un grand bon en avant en termes d'accès au loisir qui vient d'être fait : chaque pêcheur peut choisir d'un simple clic où il désire pêcher.

La Fédération Nationale de la Pêche en France a conventionné avec les deux ententes de fédérations départementales de pêche (le Club Halieutique et de l'Entente Halieutique du Grand Ouest*) à l'origine de ce grand projet. En participant financièrement (à hauteur de 70.000 euros) et en autorisant la dématérialisation de la Cotation Pêche et Milieu Aquatique*, FNPF soutient la simplification d'accès à la pratique de la pêche.

Pour acheter votre carte de pêche du Club Halieutique : www.ma-carte-de-peche.fr

Pour acheter votre carte de pêche de l'EHGO : www.carte-de-peche-ehgo.fr

***Voir Pense-bête de la pêche en France en fin du dossier de presse.**

15 départements s'unissent pour faciliter l'accès à la pêche

15 fédérations départementales de pêche (l'Aisne, les Ardennes, l'Aube, le Doubs, la Marne, la Haute-Marne, la Meuse, l'Oise, le Pas-de-Calais, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, la Seine-Maritime, la Seine-et-Marne, la Somme et les Vosges) se sont unies fin décembre 2009 afin de faciliter l'accès à la pêche des pratiquants de leur territoire.

Depuis, **les pêcheurs** s'acquittant d'une carte de pêche 2010 et d'un timbre « réciprocaire » (15 euros) **peuvent pêcher dans quasiment tous les cours d'eau des 15 départements.**

Une belle nouveauté : une carte de pêche autorisait l'accès à ce loisir de pleine nature dans ces 15 départements, uniquement dans le département d'achat du document officiel, obligeant le pêcheur nomade d'acquérir plusieurs cartes de pêche.

De ce fait l'Union Réciprocaire du Nord Est (URNE) rejoint le fonctionnement des deux alliances de fédérations départementales existantes en France : le Club Halieutique (36 départements*) et l'Entente Halieutique du Grand Ouest (30 départements). Les pêcheurs moyennant l'achat d'un timbre supplémentaire (entre 20 et 25 euros), peuvent pratiquer leur loisir préféré dans la trentaine de départements adhérents que compte chacune de ces deux ententes.

En 2001, le Club Halieutique et l'EHGO ayant passé une convention, signée dans les locaux même de la Fédération Nationale de la Pêche en France à Paris, les pratiquants peuvent également, sans ajout d'un timbre supplémentaire, pêcher dans les 70 départements.

L'URNE n'a pas encore passé de convention avec l'EHGO et le Club Halieutique. Néanmoins, la création d'une nouvelle union laisse espérer qu'un tel partage des territoires peut être possible.

Désormais, seuls 8 départements en France ne font partie d'aucune entente, club ou Union.

*** Voir Pense-bête de la pêche en France en fin du dossier de presse.**

Et si un loisir vieux comme le monde se faisait de la pub en 2010 ?

La pêche, c'est naze ! La pêche, c'est tranquille ! La pêche, c'est "has been" ! C'est partant des préjugés sur ce loisir de pleine nature que la Fédération Nationale de la Pêche en France a décidé de bâtir sa toute **nouvelle campagne publicitaire**, dont le **lancement est prévu pour mars 2010**.

Si précédemment les moutures 2008 et 2009 étaient dans la même « ligne éditoriale », la version 2010 rompt avec la tradition. « Les deux premières années il nous fallait être pédagogiques. La FNPF venait d'être créée et le nous devons expliquer au grand public qui sont les pêcheurs, pourquoi ils pratiquent ce loisir et ce qu'est la pêche exactement. De plus, de nouvelles prérogatives nous ont été

confiées depuis la loi sur l'eau de 2006. Nous nous devons d'être didactiques. En 2010, après deux années de communication, nous pouvons oser davantage et c'est ce que nous avons décidé de faire ! », souligne Jean-Paul Icre, vice-président de la FNPF, responsable de la commission communication et promotion du loisir pêche.

Six visuels vont égrener la saison de pêche (mars à septembre). Ils sont présentés au public en avant-première au salon de l'agriculture. Pas de long texte. Une phrase, une idée et surtout une photo très tendance : aucun loisir n'a été aussi loin dans cette démarche de renouvellement d'image auprès des non pratiquants.

Lancement de la vente de carte par Internet, création de carte de pêche adaptées à tous les publics*, développement des regroupements de fédérations départementales, simplification de l'accès au loisir et nationalisation des dates d'ouverture : la pêche colle aux préoccupations

et aux habitudes de la société moderne.

La nouvelle campagne publicitaire est dans cette mouvance. Elle prouve également que ce loisir ancestral possède de nombreuses ressources lui permettant de se renouveler sans cesse pour attirer le grand public !

***Voir Pense-bête de la pêche en France en fin du dossier de presse.**





Les pêcheurs font avancer les connaissances génétiques sur les poissons

C'est après trois années de travail que les pêcheurs de loisir, représentés par la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) et les pisciculteurs, au travers du Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture (CIPA), aidés par les chercheurs du CNRS et de l'INRA, ont dévoilé la première cartographie des populations de truites françaises. Ce rapport final du programme GENESALM, a été rendu en octobre 2009.

La majorité des espèces des cours d'eau français sont connues des scientifiques et du grand public. Malheureusement les différentes souches composant une espèce le sont beaucoup moins. Pourtant **entre deux poissons d'une même espèce mais de souches différentes, les particularités génétiques sont notables : couleur, morphologie peuvent être dissemblables !**

La truite, poisson pourtant populaire, ne fait pas exception à la règle. Si la majorité d'entre nous a déjà entendu parler de la truite atlantique et de la truite méditerranéenne, qui sait que la truite méditerranéenne du Var porte une robe différente de sa cousine du Rhône moyen ou de celle vivant dans les Pyrénées Orientales ?

C'est ainsi que le programme GENESALM a mis pour la première fois en évidence 8 souches différentes composant la lignée méditerranéenne et 2 pour la lignée atlantique. Les études concernant la lignée corse à grosses tâches seront quant à elles approfondies en 2010.

Le programme GENESALM concerne également la cartographie du saumon. Ces données ne sont pas encore disponibles.

Il faut savoir que les pêcheurs de loisir, détenteurs des droits de pêches des rivières françaises, doivent établir un plan de gestion piscicole. **Ce sont eux qui restaurent les rivières et protègent les espèces, en partenariat avec les instances publiques** (conseil Généraux, Régionaux, Agences de l'eau, communes...).



Le but du programme GENESALM ? **Elaborer une stratégie nationale, contrôlable, qui permettra, selon les différents cas de figure, de restaurer les populations de truites en voie de disparition ou de repoissonner les rivières pour la pêche de loisir dans le respect total de l'environnement.**

En effet connaître avec précision la répartition des différentes souches de truite dans l'hexagone, permet de mieux les protéger, mieux les gérer et surtout éviter les « pollutions » génétiques. Les pisciculteurs, quant à eux, adapteront les souches d'élevage en fonction des régions.

Le programme GENESALM permet également de savoir combien d'individus compte l'espèce, par région et par souche. Les données étant récoltées depuis une vingtaine d'année, les pêcheurs peuvent également connaître l'évolution de ce nombre.

Toutes ces données permettent d'adapter la politique de restauration des milieux et de gestion piscicole des Fédérations Départementales pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (au nombre de 93 en France).

Comment gérer les populations de poissons ?

Les Fédérations Départementales qui regroupent les associations locales de pêche (3901 sur le territoire) peuvent gérer la population de truite de trois façons différentes :

-Restaurer le milieu afin de favoriser naturellement le développement des populations piscicoles (en créant des caches à poissons, en évitant la prolifération des algues, en restaurant les zones de reproduction, les zones humides et en permettant la continuité écologique des cours d'eau...). Le repoissonnement n'est alors pas nécessaire mais la connaissance du milieu et des populations de poissons qui le peuplent est essentielle ;

-Réintroduire des truites grâce à un repoissonnement adapté à la souche locale en s'appuyant sur la cartographie du programme GENESALM afin de restaurer un cours d'eau où l'espèce est présente mais trop faiblement pour se développer seule naturellement ;

-Repoissonner en vue de développer la pêche de loisir de la truite, tout en s'assurant que la population locale n'est pas impactée.

Dans tous les cas, la priorité est la sauvegarde du milieu et des populations locales.

La pêche en France :

Bienvenue dans un monde associatif !

Être pêcheur, c'est adhérer à une association locale

En prenant une carte de pêche, chaque pêcheur adhère automatiquement à une **Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique** (AAPPMA) et acquitte la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA). Ces associations représentent environ 1,4 million de pêcheurs.

- Elles détiennent et gèrent les baux de pêche qu'elles acquièrent, négocient, ou louent sur les domaines public et privé,
- Elles participent à la protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole, luttent contre le braconnage, la pollution et la destruction de zones essentielles à la vie du poisson,
- Elles organisent la gestion et l'exploitation équilibrée de leurs droits de pêche selon les orientations départementales,
- Elles effectuent des opérations de mise en valeur du domaine piscicole,
- Elles favorisent l'information et mettent en œuvre des actions d'éducation du public à la pêche et aux milieux aquatiques.

93 Fédérations départementales maillent le territoire

Ces associations sont regroupées au sein des **Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique** (FDAAPPMA) notamment en vue d'assurer des fonctions de représentation associative, de coordination et d'appui technique aux associations. Les FDAAPPMA sont au nombre de 93 et ont pour objet :

- Le développement de la pêche amateur, la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir pêche,
- La protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental,
- La collecte de la redevance pour la protection du milieu aquatique qu'elles reversent aux Agences de l'Eau, de la CPMA,

Ouverture de la pêche 2010

- La définition, la coordination et le contrôle des associations adhérentes.

Les FDAAPPMA sont rassemblées au sein de 9 Unions Régionales situées au cœur des 6 bassins hydrographiques français.

Et la Fédération Nationale dans tout ça ?

La Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection des milieux aquatiques assure la représentation nationale et la coordination des fédérations départementales de pêche de loisir en eau douce (93) et leurs 3901 associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique. En tout elle représente 1,4 million de pratiquants.

Les missions de la FNPF :

- Promouvoir et développer le loisir pêche ;
- Etablir un état national de la pêche en France sur la base des statistiques des associations et des fédérations ;
- **Gérer le fonds pêche et milieux aquatiques et contribuer financièrement à des actions de gestion équilibrée, de protection et de surveillance du patrimoine piscicole ainsi qu'à des actions de formation, de promotion et d'éducation à l'environnement...**

Pense-bête de la pêche en France

Départements appartenant au Club Halieutique : Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ariège, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Cantal, Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Corse, Creuse, Dordogne, Drome, Gard, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Isère, Landes, Loire, Haute-Loire, Lot, Lot-et-Garonne, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Rhone, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Haute-Vienne et Ile-de-la Réunion (30 départements).

Départements appartenant à l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) : Ain, Allier, Calvados, Cher, Cote d'Armor, Côte-d'Or, Eure et Loir, Essonne, Finistère, Ille et Vilaine, Indre, Indre et Loire, Loir-et-Cher, Loire-Atlantique, Loiret, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Morbihan, Nièvre, Orne, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Paris (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val d'Oise et des Yvelines (34 départements).

Départements appartenant à l'Union Réciprocitaire du Nord et de l'Est (URNE) : l'Aisne, les Ardennes, l'Aube, le Doubs, la Marne, la Haute-Marne, la Meuse, l'Oise, le Pas-de-Calais, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, la Seine-Maritime, la Seine-et-Marne, la Somme et les Vosges. (15 départements)

Cotisation Pêche et Milieux Aquatique (CPMA) : Cette cotisation atteste du paiement d'une redevance pour la protection du milieu aquatique acquittée auprès des agences de l'eau et d'une cotisation versée des fédérations départementale à la leur structure nationale, la FNPF.

A partir de 2010, pour pêcher, deux dates à retenir !

Le deuxième samedi de mars : ouverture partout en France de la pêche à la truite (soit le 13 mars en 2010)*.

1^{er} mai : ouverture partout en France de la pêche au brochet**.

Les événements

du réseau de l'associatif pêche en 2010

13 mars : Ouverture de la pêche à la truite dans tous les départements français. La fédération Nationale de la Pêche en France réforme cette pratique. Pour la première fois, les 1,4 million de pêcheurs se retrouveront au bord de l'eau en même temps !

26, 27, 28 mars : La FNPF pose ses valises, pour la troisième année consécutive, au salon Destination Nature, porte de Versailles à Paris.

1^{er} mai : Première ouverture nationale de la pêche au brochet. Comme pour la pêche de la truite, la FNPF a souhaité harmoniser cette pratique. Désormais, c'est chose faite et pour la première fois les 93 fédérations lancent la pêche au brochet en même temps.

6 juin : Fête nationale de la pêche. Partout en France, la pêche est autorisée... sans carte. Autant en profiter pour s'essayer à ce loisir de pleine nature !

13 et 14 octobre : En 2010, aura lieu la troisième édition des Journées Nationales d'Echanges Techniques. Pendant deux jours de travail intense, l'ensemble des fédérations départementales et des acteurs des milieux aquatiques, se réuniront à Lille afin d'échanger leurs connaissances et leurs expériences du terrain en termes de protection des milieux aquatiques.

23, 24, 25 novembre 2010 : La FNPF a décidé de participer, pour la deuxième année consécutive, au salon des Maires et des Collectivités Locales. Les pêcheurs ont, en effet, de nombreux messages à faire passer aux élus locaux. Les pêcheurs sont là pour les aider à valoriser leur territoire !

La pêche en France c'est :

- **1 site Internet** : www.federationpeche.fr
- **2 dates d'ouverture de la pêche** : le 13 mars et le 1^{er} mai !
- **3.901 associations** locales de pêche
- **147 615 jeunes** de 12 à 18 ans possèdent une carte de pêche
- **1,4 million de pêcheurs** dans tout l'hexagone faisant de la France le plus important pays en nombre de pratiquants d'Europe !
- Mais aussi **un budget de 20 millions d'euros** qui ont permis de **créer ou de maintenir 259 postes** directs dans les fédérations départementales en 2008.
Ces agents de développement ou chargés de mission mettent en œuvre les décisions ministérielles, montent et suivent les nombreux dossiers d'entretien ou de restauration du milieu et animent les départements.